

Les 108 heures : Comment ça fonctionne ?

Le temps de service d'un Professeur des Ecoles est de 27 heures hebdomadaires.
24 heures de classe + 3 heures : le tout sur 36 semaines
3 h x 36 semaines = 108 heures

Répartition de ces 108 heures

60 heures
Besoins des
élèves

36 heures
Activités
Pédagogiques
Complémentaires

24 heures
forfaitaires
Identification des
besoins des élèves,
Préparation des APC,
projets inter-cycles

24 heures forfaitaires : Conseils des maitres,
conseil de cycles, relation avec les parents

18 heures : animations pédagogiques

6 heures : conseils d'école



Les directeurs et directrices ont pleine responsabilité de la programmation
et de la mise en oeuvre des 108 heures

Et si je suis à temps partiel ?

	Total	APC	Prépa APC	Conseils des maitres...	Anims péda	Conseils d'école
50%	54h	18 h	12 h	12 h	9 h	3 h
75%	81h	27 h	18 h	18 h	13h30	4h30
80%	87 h	29 h	19 h	19h15	14h30	5h
M2 alternants	36 h	12 h	8 h	8 h	6 h	2 h

En fonction de votre quotité, la répartition horaire n'est pas réalisable, elle peut donc se moduler.
Exemple : à 75% je peux effectuer 14h d'animations pédagogiques et déduire 30 minutes ailleurs (sauf sur les APC)